

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

---

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 163

présenté par

M. Reiss, Mme Dalloz, M. Straumann, M. Lurton, M. Bazin, M. Minot, M. Hetzel, M. Viala,  
Mme Louwagie, Mme Valérie Boyer, M. Perrut, M. Bony, Mme Corneloup, Mme Kuster et  
M. Leclerc

-----

### ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« prénoms »

le mot :

« prénom ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Nom est au singulier, prénom doit l'être aussi.